



**DEVENEZ DONNEUR
DE BONHEUR**



CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU DON DE GAMÈTES

DOSSIER DE PRESSE

26 OCTOBRE 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plus de dons d'ovocytes et de spermatozoïdes pour répondre aux besoins des couples confrontés à une infertilité médicale

Principaux enseignements d'entretiens menés auprès de 20 couples receveurs (2015 / 2017)

FICHE 1

Qui sont les potentiels donneurs ?

Résultats d'une enquête nationale (2014 / 2017)

FICHE 2

5 choses à savoir sur le don d'ovocytes et le don de spermatozoïdes en France

FICHE 3

Les acteurs impliqués dans le don d'ovocytes et le don de spermatozoïdes

FICHE 4

Les centres de dons d'ovocytes et de spermatozoïdes

Contacts presse pour l'Agence de la biomédecine – Agence Burson Marsteller i&

pressedondegametes@bm.com

Véronique Machuette - 01 56 03 12 38

Juliette Billaroch - 01 56 03 12 52

Dominique Kerforn - 01 56 03 12 75

PLUS DE DONNÉS D'OVOCYTES ET DE SPERMATOZOÏDES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COUPLES CONFRONTÉS À UNE INFERTILITÉ MÉDICALE

Chaque année, ils sont près de 3 500 nouveaux couples souffrant d'une infertilité médicale à s'inscrire pour bénéficier d'un don de gamètes. Une démarche à la fois éprouvante et porteuse d'espoir qui, bien souvent, représente la dernière étape d'un long parcours d'assistance médicale à la procréation (AMP).

Mais aujourd'hui on manque toujours de donneurs et de donneuses, notamment parce que le public ne connaît pas encore suffisamment l'existence du don de gamètes et ses modalités. L'Agence de la biomédecine, aux côtés des professionnels de santé et des associations, lance donc une nouvelle campagne nationale d'information et de recrutement du 2 au 26 novembre 2017.

➤ L'objectif : prendre en charge l'intégralité des couples infertiles, dans les meilleurs délais

En 2015, **540 femmes ont donné des ovocytes** (+8 % vs 2014) et **255 hommes ont donné des spermatozoïdes** (+7 % vs 2014). **1 227 enfants sont nés à la suite d'une assistance médicale à la procréation avec don de gamètes réalisée en 2015¹.**

Cependant, il reste difficile de satisfaire tous les besoins et les délais d'attente sont parfois encore trop longs pour bénéficier d'un don. L'Agence de la biomédecine estime que pour atteindre l'équilibre et prendre en charge l'intégralité de ces couples infertiles, **il faudrait au total chaque année 1 400 dons d'ovocytes et 300 dons de spermatozoïdes, tout en diversifiant les origines géographiques des donneurs.**

La nouvelle campagne sur le don de gamètes, initiée par l'Agence de la biomédecine, a pour but de sensibiliser de potentiels donneurs avec la diffusion de 3 spots sur des radios nationales, une série de 10 chroniques sur des radios régionales, des bannières animées sur internet et la projection de 2 films d'animation en bandes-annonces au cinéma.

L'ensemble de ce dispositif oriente les donneurs potentiels vers les sites www.dondovocytes.fr et www.dondespermatozoides.fr qui indiquent les coordonnées du centre de don le plus proche et répondent aux principales questions qu'un futur donneur peut se poser.

➤ Devenus parents grâce à un don d'ovocytes ou de spermatozoïdes, ils témoignent

20 couples devenus parents grâce à un don de gamètes se sont exprimés sur leurs parcours lors d'entretiens conduits entre 2015 et 2017 par l'Agence de la biomédecine.

Comment gérer le désir d'enfant, les échecs et l'attente d'un don ? Comment parler du don avec leurs proches, puis avec l'enfant ? Quels liens tisseront-ils avec leur(s) enfant(s) ? Autant de questionnements et d'appréhensions pour ces hommes et ces femmes confrontés à l'infertilité qui laissent place à un très grand bonheur lorsque leur projet parental a la chance de se concrétiser.

Leur expérience du recours au don de gamètes est ponctuée par 3 étapes clefs :

- **Une décision forte, un nouvel élan.** Avant d'être une nouvelle étape, le don de gamètes vient clore un chapitre douloureux, celui de l'infertilité et de son acceptation. Il est donc perçu par ces couples comme un acte qui répare, une nouvelle chance. Pour autant, la phase de réflexion sur les implications d'un tel don demeure nécessaire à l'élaboration d'un nouveau projet parental. Celui-ci est vécu comme un moment fondateur de l'histoire du couple.
- **Un parcours médical qui éprouve et qui construit.** Le temps des traitements est vécu différemment par les femmes, en fonction de la prise en charge médicale mise en œuvre et de leur parcours antérieur. Rétrospectivement, les couples interrogés évoquent une expérience qui renforce et qui fait évoluer en tant que couple et en tant que parent ; chacun trouvant sa place dans ce projet à deux.

¹ Rapport d'activités médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine. Pour information : les résultats annuels d'activité d'AMP avec donneur sont disponibles avec un décalage de 2 ans. Elles doivent en effet prendre en compte le délai de la grossesse afin de pouvoir évaluer le nombre de naissances grâce à cette technique, ainsi que le temps de collecte et de consolidation des données nécessaire aux centres de don et à l'Agence.

- **Une parole libératrice et porteuse d'espoir.** Comment en parler, avec qui, à quel moment l'aborder avec l'enfant... La question de la parole autour du don est centrale dans les témoignages. Si le sujet est sensible et reste intime au début du processus, les couples ressentent ensuite le besoin d'intégrer leurs proches dans leur histoire. En parler avec l'enfant dès que possible devient, à terme, une évidence pour tous les parents interrogés. En parler, c'est aussi pour eux partager leur expérience et leur espoir avec d'autres couples éprouvés comme ils l'ont été.

« Oui je savais que ça arrivait à certaines personnes, je me disais que c'était bien pour eux [le don de gamètes]. Mais je me disais que ça n'arrive qu'aux autres »

« [Le don de gamètes] c'était un peu comme si on se demandait en mariage. On avait un sourire jusqu'ici tous les deux, on a pleuré on ne pouvait pas s'arrêter. (...) C'était comme un soulagement. On passe à autre chose, (...) je ne peux pas avoir d'enfants, on passe au don, on avance ».

« ...Le fait d'y participer, on se dit que l'on est dans un process un peu normal, on va accompagner sa femme chez le gynéco, cela fait partie de la conception d'un enfant. C'est important que je sois là psychologiquement même dans les moments difficiles et heureux, pour elle et pour moi ».

Les principaux enseignements de ces rencontres font l'objet d'un rapport de synthèse en pièce jointe.

➤ Qui sont les potentiels donneurs ? Trentenaires et solidaires

Selon une enquête conduite par l'Agence de la biomédecine avec le soutien des centres de dons auprès de 455 candidat(e)s donneurs :

- **La majorité est trentenaire :** 61 % des femmes candidates sont âgées de 32 à 36 ans et 51 % des hommes de 32 à 38 ans.
- **La solidarité est leur moteur :** c'est l'empathie pour un proche touché par un problème d'infertilité qui les a conduit à vouloir donner (2/3 des femmes, 3/4 des hommes).
- **Un acte de générosité « évident »** pour 90 % des femmes et 81 % des hommes.
- **Une démarche assumée :** 79 % des femmes et 61 % des hommes ont informé leurs proches de leur démarche de don.

Plus de détails dans la fiche n°1

Les conditions pour donner...

- Être en bonne santé.
- Avoir entre 18 et 37 ans pour les femmes et entre 18 et 45 ans pour les hommes.

Trois grands principes éthiques régissent le don de gamètes : anonymat, gratuité, libre consentement.

...Et pour recevoir

Les dons de gamètes bénéficient à des couples composés d'un homme et d'une femme en âge de procréer, mais qui ne peuvent pas réaliser leur désir d'enfants pour des raisons médicales :

- En cas d'absence ou de défaillance des gamètes chez l'homme ou la femme.
- Pour éviter la transmission d'une maladie grave à l'enfant ou à l'autre membre du couple.

Besoin d'interviews de couples receveurs ou de donneurs/donneuses, de professionnels de santé :

pressedondegametes@bm.com

Véronique Machuette - 01 56 03 12 38

Juliette Billaroch - 01 56 03 12 52

Dominique Kerforn - 01 56 03 12 75

QUI SONT LES POTENTIELS DONNEURS ?

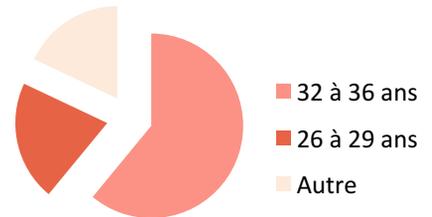
RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE NATIONALE

L'Agence de la biomédecine a conduit une enquête quantitative auprès de 455 candidates donneuses d'ovocytes et candidats donneurs de spermatozoïdes qui ont répondu à un questionnaire remis dans les centres de dons entre décembre 2014 et avril 2017.

Des candidat(e)s au don en majorité trentenaires

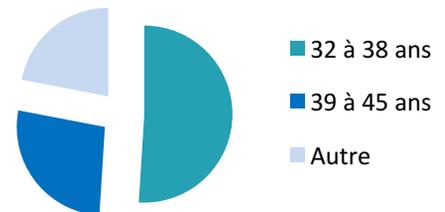
Chez les femmes 2 tranches d'âge se distinguent :

- **61 % des femmes candidates** sont âgées de 32 à 36 ans
- **21 % des femmes candidates** sont âgées de 26 à 29 ans



Chez les hommes, la démarche intervient majoritairement après 32 ans :

- **51 % des hommes candidats** sont âgés de 32 à 38 ans
- **27 % des hommes candidats** ont 39 ans et plus



Les femmes donnent plus volontiers après avoir eu leur 2^{ème} enfant

- Près de la moitié des femmes (**45 %**) déjà mères entament une démarche de don après leur deuxième enfant ; elles ne sont que **26 %** à le faire après le premier enfant.
- Alors que **40 %** des hommes entament cette démarche dès leur premier enfant ; ils ne sont que **24 %** à faire un don après le deuxième enfant.

Une démarche de don souvent due à des éléments déclencheurs...

Si le don de gamètes est un acte de solidarité pour tous les candidat(e)s :

- Les deux tiers des femmes (**64 %**) et les trois quart des hommes (**75 %**) reconnaissent qu'il a fallu un élément déclencheur et un temps de réflexion pour entamer leur démarche.

...liés à l'entourage des donneurs

Une démarche engagée, dans la majorité des cas, en lien avec leur entourage :

- Plus de la moitié des femmes (**53 %**) et des hommes (**57 %**) se sont portés candidats au don car sensibilisés au problème de l'infertilité par un couple de leur entourage en difficulté pour procréer.
- Pour **14 % des hommes**, la difficulté à procréer au sein de leur propre couple a été un élément déclencheur.

Une démarche souvent partagée avec les proches

- **79 % des femmes** et **61 % des hommes** ont informé leurs proches de leur démarche.

5 CHOSES À SAVOIR SUR LE DON D'OVOCYTES ET LE DON DE SPERMATOZOÏDES EN FRANCE

1. La démarche de don est aujourd'hui ouverte aux personnes n'ayant pas procréé

Depuis janvier 2016, il n'est plus nécessaire d'être déjà parent pour pouvoir devenir donneur de gamètes. Aujourd'hui les centres de dons peuvent accueillir toutes les femmes de 18 à 37 ans et les hommes de 18 à 45 ans en bonne santé.

En ouvrant la possibilité de donner aux personnes sans enfant, la France cherche à augmenter le nombre de donneurs et de donneuses pour rajeunir leurs profils et pour répondre aux besoins de nombreux couples qui souffrent d'infertilité médicale.

Les personnes seules, séparées ou divorcées, peuvent aussi donner des ovocytes ou des spermatozoïdes.

À savoir : pour les personnes en couple, le consentement du conjoint(e) est obligatoire.

2. Les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes sont réservés aux couples souffrant d'une infertilité médicale

Selon la loi française, le don d'ovocytes et le don de spermatozoïdes sont destinés à des couples composés d'un homme et d'une femme en âge de procréer, mais qui n'arrivent pas à avoir d'enfant. Le don vise alors à remédier à l'infertilité de l'homme ou de la femme qui a été diagnostiquée par des médecins spécialisés.

Dans certains cas, les dons d'ovocytes ou de spermatozoïdes peuvent bénéficier à des couples pour lesquels il existe un risque de transmission d'une maladie génétique grave à leurs enfants.

3. L'anonymat est garanti pour tous : donneuses/donneurs, couples receveurs et enfants issus d'un don

En France, les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes sont anonymes : les donneurs et les donneuses ne peuvent pas connaître l'identité du couple receveur, et réciproquement. De la même manière, un enfant issu d'un don ne peut pas connaître le donneur ou la donneuse qui a permis sa conception. Cependant en cas de maladie grave et d'origine génétique diagnostiquée chez le donneur ou l'enfant, les médecins du centre de don peuvent servir d'intermédiaires pour transmettre des informations d'ordre médical, tout en préservant l'anonymat.

4. Les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes sont des actes gratuits

Le caractère altruiste du don et l'absence de motivation financière sont des conditions indispensables pour devenir donneur/donneuse. Toute rémunération en contrepartie d'un don d'ovocytes ou de spermatozoïdes est strictement interdite en France.

À noter : les donneurs et les donneuses bénéficient de la prise en charge de tous les frais (médicaux ou non) occasionnés par leur don.

5. Le don est librement réalisé, sans pression d'aucune sorte

Les donneurs et les donneuses signent un consentement écrit, sur lequel il est possible de revenir à tout moment et ce jusqu'à l'utilisation du don. Celui-ci est également signé par le conjoint(e), si la donneuse ou le donneur vit en couple.

Les candidat(e)s au don sont informés par l'équipe médicale des conditions de réalisation du don, notamment sur les risques et contraintes liés à la stimulation et à la ponction ovocytaires.

LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DON D'OVOCYTES ET LE DON DE SPERMATOZOÏDES

L'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine, créée par la loi de bioéthique de 2004, est une agence nationale d'Etat placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

L'Agence de la biomédecine est notamment chargée d'encadrer les activités liées au don d'ovocytes et de spermatozoïdes et plus largement l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP). Elle gère les autorisations des techniques d'AMP ; vise à améliorer l'accès à l'AMP ; évalue les pratiques et fait la promotion du don d'ovocytes et du don de spermatozoïdes.

Les centres d'Assistance Médicale à la Procréation

En France, le don de gamètes est réalisé par des centres d'assistance médicale à la procréation (AMP) qui ont reçu une autorisation spécifique délivrée par l'Agence Régionale de Santé. Ces centres qui sont installés dans un établissement de santé public ou privé à but non lucratif permettent, en plus de gérer le don de gamètes, de réaliser les bilans d'infertilités et les AMP. Des gynécologues, gynécologues-obstétriciens et/ou endocrinologues, andrologues/urologues, qui constituent avec les biologistes de la reproduction une équipe pluridisciplinaire, prennent en charge les couples infertiles en vue d'une AMP (insémination, FIV...). Depuis 2012, les sages-femmes qui travaillent dans certains centres d'AMP, peuvent réaliser des échographies, suivre des stimulations ovariennes et plus généralement accompagner les couples. Un psychologue spécialiste de l'AMP peut également être consulté pour accompagner les couples.

En France, 29 centres accueillent les donneuses d'ovocytes et 28 centres accueillent les donneurs de spermatozoïdes, souvent au sein de structures intégrées au centre d'AMP appelées CECOS (centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains).

Les organisations professionnelles

FÉDÉRATION DES CECOS (Centre d'Étude et de Conservation des Oeufs et du Sperme humains)

La Fédération des CECOS a pour finalité d'harmoniser les pratiques du don de gamètes et d'en permettre l'évaluation dans un souci constant de sécurité et d'une action médicale optimisée. Elle cherche à améliorer l'accompagnement des couples qui souhaitent avoir des enfants mais également de rester à la disposition des enfants et adultes conçus avec l'aide d'un don qui le souhaiteraient. Elle permet également une réflexion éthique et technique permanente et évolutive autour du don et de la préservation de la fertilité. Par ailleurs, la structuration des CECOS en Fédération crée d'excellentes conditions pour une participation réelle à la recherche dans les domaines de la fertilité.

GEDO (Groupe d'Etude sur le Don d'Ovocytes)

Le GEDO favorise l'action, la coordination et la constitution en réseau des centres médicaux pratiquant en France le don d'ovocytes ; participe au développement de la recherche dans le domaine de la prévention, le diagnostic et le traitement des insuffisances ovariennes ; promeut les relations (dans le cadre de la réflexion, la réglementation et la pratique du don d'ovocytes) avec les pouvoirs publics, les associations et les organismes nationaux et internationaux impliqués dans le domaine de la médecine de la reproduction.

Les associations

ADEDD (Association Des Enfants Du Don): Cette association accompagne les enfants nés des techniques d'assistance médicale à la procréation mais également les personnes souhaitant s'engager ou s'étant engagées dans un parcours d'AMP ainsi que les donneurs et donneuses de gamètes ou d'embryons. Elle exerce une mission d'information auprès du public et des pouvoirs publics concernant les aspects humains, sociaux et scientifiques de l'AMP.

Il existe 3 associations : ADEDD Rhône-Alpes, ADEDD Ile de France / Normandie et ADEDD Bretagne, regroupées au sein d'une fédération associative, **FRANCE AMP**, dont la mission est de faciliter la gestion de ces différentes associations. <http://www.adedd.fr/>

AMPHORE : Créée par des professionnels de santé, Amphore est une association d'écoute et de soutien aux couples concernés par l'Assistance Médicale à la Procréation. <http://www.amphore.fr/>

COLLECTIF BAMP : Association de patients de l'assistance médicale à la procréation et de personnes infertiles, ce collectif propose des informations aux patients, familles, grand public et professionnels de santé, sur les difficultés des parcours d'infertilité et de l'AMP en France. Il organise des réunions afin de sensibiliser le grand public aux questions relatives à l'infertilité et à l'AMP. <https://bamp.fr/>

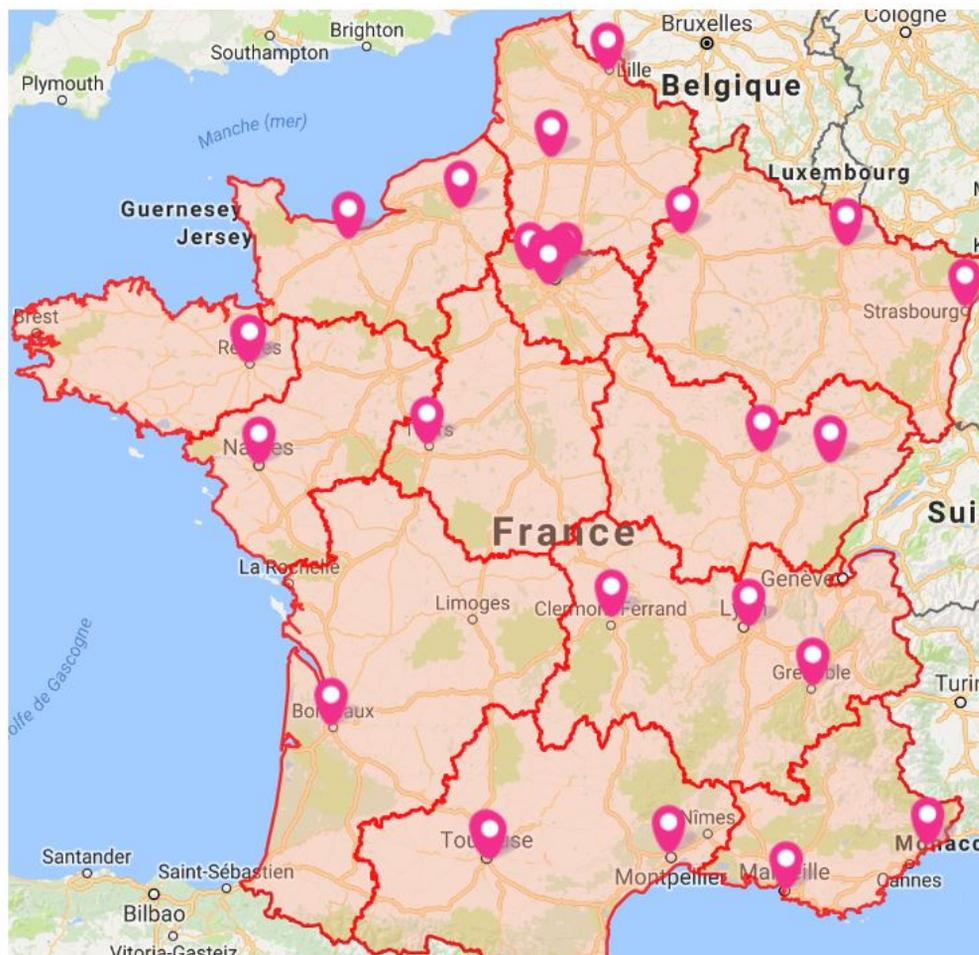
DON D'OVOCYTES UN ESPOIR : L'association « Don d'ovocytes un espoir » a été créée pour faire connaître le don d'ovocytes en France, trouver plus de donneuses, aider les couples et les donneuses dans leurs démarches. <https://www.dondovocytesunespoir.fr/>

MAIA : L'association MAIA conseille, oriente et accompagne dans leurs parcours les couples ayant des difficultés à procréer. <http://maia-asso.org/>

LES CENTRES DE DON D'OVOCYTES ET DE SPERMATOZOÏDES

Pour s'informer et pour donner

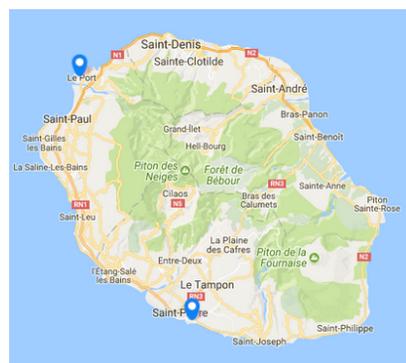
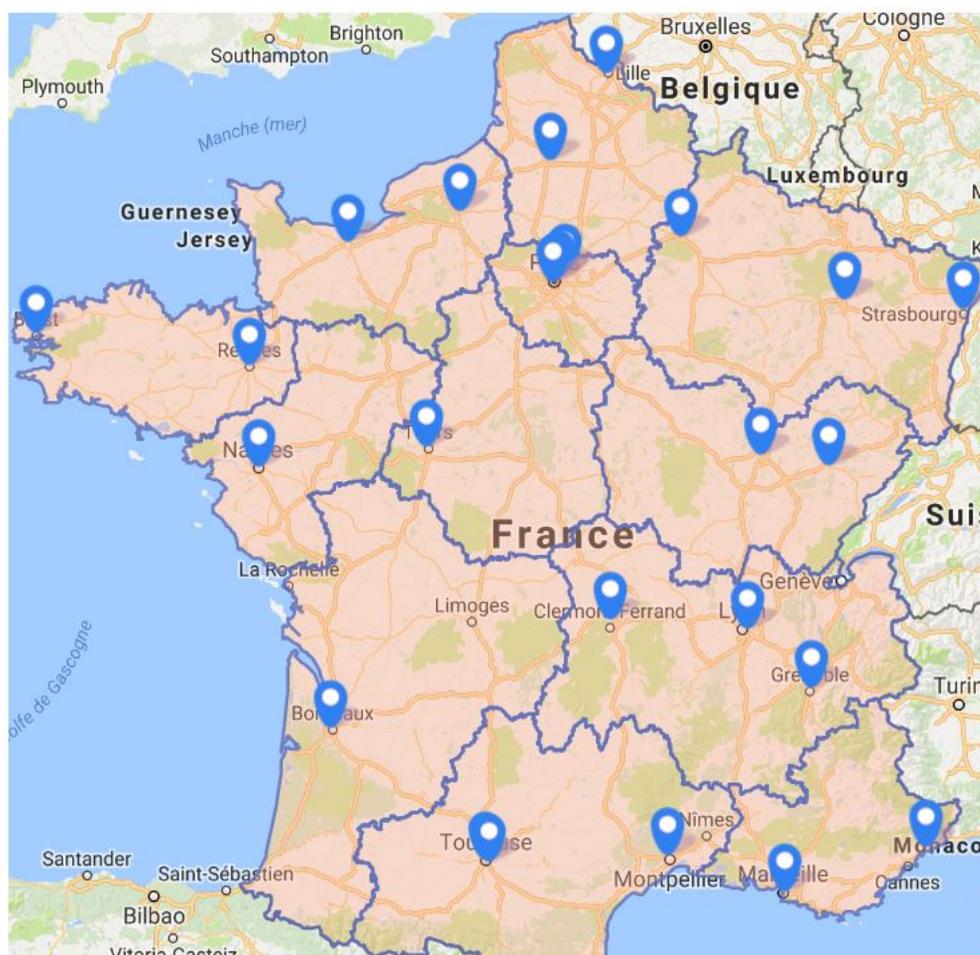
29 centres pratiquent le DON D'OVOCYTES en France.



Pour accéder à la carte interactive :

<https://www.dondovocytes.fr/ou-sadresser/les-centres-specialises/>

28 centres pratiquent le DON DE SPERMATOZOÏDES en France.



Pour accéder à la carte interactive :

<https://www.dondespermatozoides.fr/ou-sadresser/les-centres-specialises/>